

<https://www.xn--lecanardrepublicain-jwb.net/spip.php?article765>



La place et le rôle du mouvement populaire dans la Révolution française, 1789 - 1795. Partie 4.



- Points de repères - Histoire -
Date de mise en ligne : jeudi 14 avril 2016

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Cette 4e séquence porte sur l'an II : La politique montagnarde (juin 1793 - 9 thermidor an II - 27/07/1794) devient véritablement républicaine, démocratique et sociale en répondant tout d'abord aux jacqueries paysannes par la législation de réforme agraire, par le rééquilibrage des prix, des salaires et des profits (appelée *loi du maximum*) : « les droits à l'existence et à la liberté » comme 1ers des droits de l'homme et du citoyen prennent réellement forme.

L'établissement du **Gouvernement révolutionnaire** (lois du 10 octobre et du 14 frimaire an II - 4/12/1794), loin d'établir une « dictature centralisée », offre une expérience très remarquable d'approfondissement de **la démocratie communale**. Examen des institutions de ce Gouvernement révolutionnaire : Comité de salut public de la Convention, procureurs des communes et districts et application des lois sous le contrôle des assemblées générales des communes.

Et enfin, examen du terme « Terreur » autour de ces questions fondamentales :

- Que signifie ce mot qui apparut dès le vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août 1789, et de son art. 1er : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » ? Et ensuite, de 1789 à 1794 ?
- La Constitution de 1793 a-t-elle été mise au placard et remplacée par une « dictature » ?
- Y a-t-il eu, oui ou non, un arrêt de nouvelles conquêtes des droits de l'homme et du citoyen en l'an II ?



Image : gallica.bnf.fr